Madame la Rectrice,

Mesdames, Messieurs

chers collègues.

Au niveau national :

L’UNSA réaffirme l’importance des CAP et des CCP qui doivent être proches des préoccupations des agents et qui doivent permettre de garantir l’équité de traitement entre agents et la transparence dans la gestion.

Il ne resterait plus aux CAP que l’étude des demandes de recours des agents et à se prononcer sur les sanctions disciplinaires. L’idée de supprimer le paritarisme est même évoquée ! L’UNSA rappelle toute l’importance qu’elle attache à ces instances de dialogue social et avec l’ensemble des organisations syndicales elle demande un autre scénario.

Le manque d’information et de clarté dans le déroulement des carrières ouvre trop souvent la porte à la suspicion, aux fantasmes et aux incompréhensions. Ces situations se retrouvent ensuite instruites par les services, à la demande des agents s’estimant lésés, et demande un temps de traitement non négligeable surtout en cas de recours. Notre organisation syndicale craint une explosion de ces demandes. D’où notre interrogation quant aux économies de temps et de moyens annoncés. Et nous ne parlerons pas de la détériorations des relations entre l’administration et ses agents. Le recours à la nominations d’experts, plus nombreux peut être un moyen d’éviter ses conflits.

Concernant les corps des CPE et des Psy-EN, les injonctions du Conseil d’État, qui s’imposent à nous tous, réduisent fortement le dialogue social. Le SE-Unsa rappelle son attachement à la pluralité syndicale et à l’accès de tous aux informations auxquels il peut prétendre. Nous notons aussi que la répartition des sièges dans les grades ne reflète en rien la composition des corps.

Concernant les sujets qui nous rassemblent aujourd’hui :

Nous saluons le travail des services du rectorat pour les opérations du mouvement des personnels ainsi que l'effort fait pour la transmission des documents aux commissaires paritaires en amont des groupes de travail et des instances. Toutefois nous regrettons les difficultés d’accès aux documents correspondants dans certaines circonstances.

Nous constatons que le calibrage ministériel ne profite pas à toutes les disciplines. Il s’avère que dans certaines spécialités, il reste un nombre trop important de postes vacants après le mouvement. Nous ne reviendrons pas sur la problématique des postes bloqués et des postes spécifiques qui réduisent la fluidité du mouvement.

Les demandes de mutations nombreuses venant d’établissements clairement identifiés sont pour nous des indicateurs de mal-être chez nos collègues. Il est dommageable de ne pas s’attaquer à la source du problème et de ne laisser aux personnels que la possibilité de muter. Alors qu’ils souhaiteraient poursuivre leur action pédagogique dans ces mêmes établissements sans y laisser leur santé physique ou psychologique.

Le SE-Unsa vous remercie pour votre attention.